

DIRECTION GÉNÉRALE

Céline VIGNÉ
Directrice Générale des
Centres Hospitaliers de VIENNE, de
BEAUREPAIRE, de CONDRIEU et du
PILAT RHODANIE

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2025 – 024

Composition du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD « Les Terrasses du Rhône » à CHASSE SUR RHONE

Magdelène HUSTACHE
Chargée des Affaires Générales
et de la Communication
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : m.hustache@ch-vienne.fr

Vanessa MORISOT
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 03
Mail : direction@ch-vienne.fr

Élodie GUEDES
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 01
Mail : sec.direction@ch-vienne.fr

La Directrice,

- Vu le Code de la Santé Public,
- Vu les articles L-311-6 et D 311-3 à D 311-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article D 311-5 relatif à la composition du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
- Considérant les élections organisées en novembre 2024 afin de renouveler les membres du CVS de l'EHPAD « Les Terrasses du Rhône » à CHASSE SUR RHONE,
- Considérant les élections de la présidente et vice-présidente du CVS réalisés en séance du CVS le 28 novembre 2024,
- Vu le règlement intérieur du CVS de l'EHPAD « Les Terrasses du Rhône » à CHASSE SUR RHONE adopté le 28 novembre 2024,

Décide

Article 1er :

Le Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD « Les Terrasses du Rhône » à CHASSE SUR RHONE est composé de 12 sièges attribués comme suit :

MEMBRES DELIBÉRANTS :

Trois représentants des personnes accompagnées :

- Membres titulaires :
 - M. GENIN André, résident accueilli à l'unité « Le lavoir », Président du CVS,
 - M. POINAS Bernard, résident accueilli à l'unité « La fontaine Saint-Martin », Vice-Président du CVS,
 - Poste vacant,
- Membres suppléants :
 - Poste vacant,
 - Poste vacant,
 - Poste vacant,

Un représentant de l'organisme gestionnaire : Mme CROIZAT Jacqueline, représentante des usagers titulaire, présentée par l'Association JALMAV et désignée par l'ARS, membre du Conseil de Surveillance du CH de Vienne.

Trois représentants des familles :

- Membres titulaires :
 - M. VERPOORT Jean-Marc
 - Mme VERPOORT Chantal
 - M. ORTEGA José
- Membres suppléants :
 - Poste vacant,
 - Poste vacant,
 - Poste vacant,

Un représentant des membres du personnel : Mme BARTHOLIN Sandrine, psychologue.

Un représentant de groupement des personnes accompagnées de la catégorie concernée d'établissements ou de services au sens du I de l'article L. 312-1 : poste vacant.

Un représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs dans l'établissement : Mme SIMONETTI Lucie, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

Un représentant des bénévoles accompagnant les personnes s'ils interviennent dans l'établissement ou le service : Mme Martine BERTHOLAT, présentée par la Fédération Nationale des Associations de Retraités et pré-retraités, représentante des usagers titulaire.

Le médecin coordonnateur de l'établissement, Mme de Dr BAUD-MAS Gwendoline.

PARTICIPE AVEC VOIX CONSULTATIVE :

M. VIVÈS-TORRENS Sébastien, Directeur de l'Offre Médico-Sociale et des Parcours Personnes Agées, représentant, Mme VIGNÉ Céline, Directrice Générale du CH de Vienne.

MEMBRES INVITÉS :

- Des médecins de l'EHPAD,
- Le cadre supérieur soignant, cadre du pôle médico-social,
- Des cadres de santé de l'EHPAD,
- De la psychologue de l'EHPAD,
- Des animateurs de l'EHPAD,
- Des représentants du service social de l'EHPAD,
- Le Coordonnateur Général des Soins,
- Le Directeur du Pôle Ressources Matérielles,
- Le cadre du service cuisine,
- Une secrétaire médicale.

Article 2 :

La présente décision prend effet le 02 janvier 2025 et annule toute décision prise antérieurement.

Fait à Vienne, le 31 mars 2025

Céline VIGNÉ



Directrice Générale